DOSSIER DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
D'INDRE-ET-LOIRE

Mise en place de l'observatoire de l'« agribashing » en Indre et Loire

Vendredi 24 janvier 2020

CONTACT PRESSE

Claire LEVY – 02 47 33 10 05 / Christelle HAMON – 02 47 33 10 06
pref-relations-presse@pref.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr @Prefet37 Préfète d'Indre-et-Loire

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée «agribashing», conduit à une multiplication des actes d'incivilité, d'intimidation voire de violence envers les professionnels en lien avec l'agriculture. Ce phénomène préoccupant tend à s'amplifier sur l'ensemble du territoire national, notamment sous l'action de groupuscules parfois radicaux et violents.

1 Mise en place d'un observatoire départemental de l'« agribashing »

Pour faire face à cette menace émergente, le ministère de l'Agriculture a lancé en avril 2019, la création d'observatoires départementaux de l'« agribashing » dans 6 départements.

Ces observatoires se mettent en place depuis fin 2019 dans tous les départements.

Placée sous l'autorité de la Préfète et co-présidé par le Procureur de la République, cette structure réunit pour la première fois ce jour :

- Le président de la Chambre d'Agriculture
- Les représentants des syndicats agricoles (UDSEA, Confédération paysanne et Coordination rurale)
- Le directeur départemental des Territoires
- La directrice départementale de la Protection de Populations
- Le directeur départemental de la Sécurité Publique
- Le commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale
- Le chef du service départemental de renseignement territorial

Des réunions régulières auront lieu sous ce format pour identifier les phénomènes de ce type dans notre département et mettre en place des actions de prévention.

2 Actions de l’observatoire départemental

Cet observatoire doit permettre de disposer d’un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs et d’élaborer des solutions communes, efficaces et concertées.

Deux axes d’actions principaux:

- Détecter les menaces, évaluer leur intensité et leur évolution potentielle

Les forces de sécurité identifieront les phénomènes d’« agribashing » et leurs auteurs et assureront une veille active sur ce thème.

- Agir en vue de prévenir et de neutraliser toute menace

L’action dans ce domaine s’articule autour de trois volets :

1. Un volet prévention complété par des contacts et des patrouilles renforcés dans le cadre de la PSQ.
2. Un volet information, portant notamment sur les actions de prévention réalisées.
3. Un volet judiciaire, en lien avec le procureur de la République.

Pour lutter contre le phénomène d’«agribashing», les forces de sécurité pourront s’appuyer sur la cellule DEMETER. Créée au sein de la Gendarmerie nationale en octobre 2019, cette cellule va permettre :

- d’améliorer la coopération des forces de l’ordre avec le monde agricole et de recueillir des renseignements,
- de mieux connaître les groupes extrémistes à l’origine des atteintes et de pouvoir anticiper et prévenir leurs actions,
- de pouvoir gagner en efficacité par des actions et des enquêtes mieux coordonnées.

A ce jour, aucun fait important n’a été remonté localement dans ce dispositif pour le 37

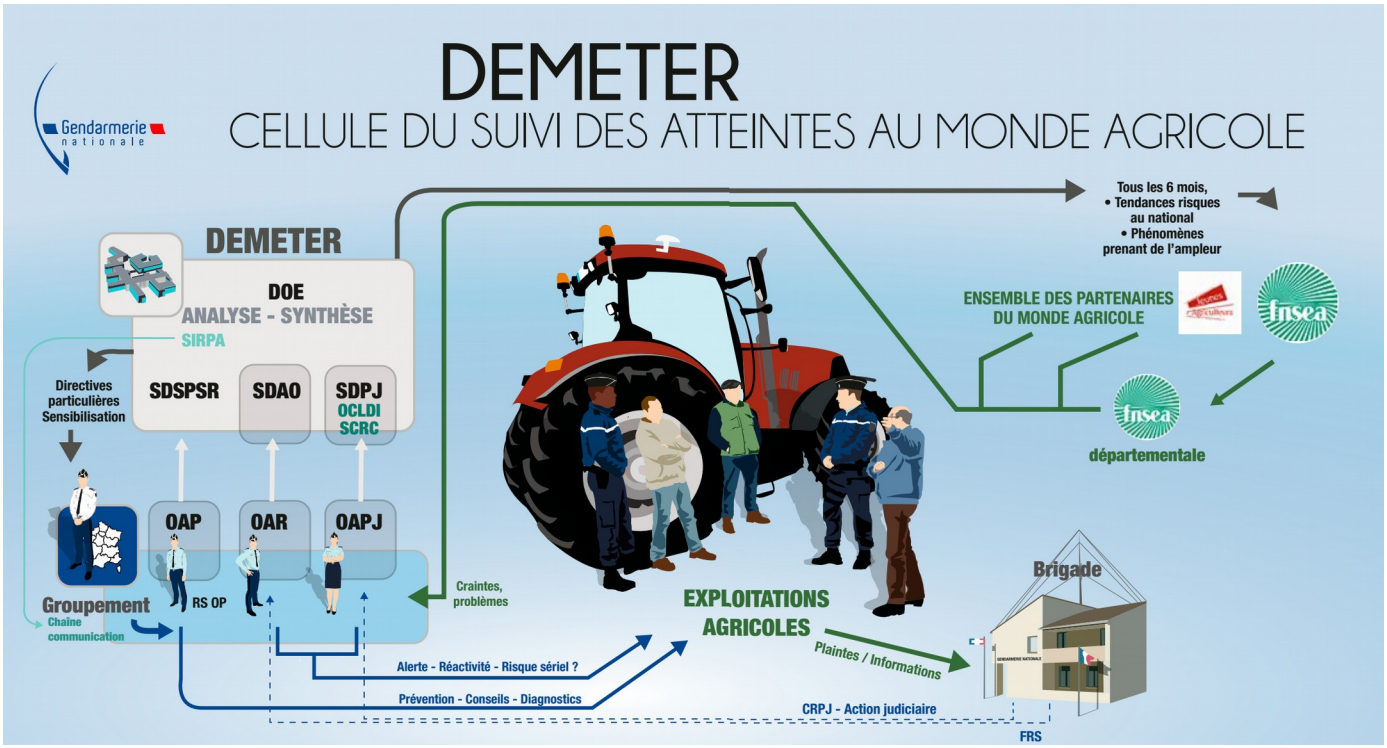

En complément du dispositif « Demeter », la Gendarmerie a signé au niveau national des conventions avec les syndicats agricoles FNSEA et JA qui devraient être déclinées en Indre et Loire.

Par ailleurs, suite à des vols dans les exploitations agricoles, la gendarmerie nationale et la Chambre d'agriculture ont mis en place en 2014 « **Alerte Agri** » qui permet de prévenir et d'alerter par SMS un réseau d'adhérents ou d'intervenants lorsqu'un phénomène particulier est détecté (vol de GPS par ex).

Enfin, une cellule de prévention de la maltraitance animale a été installée en septembre 2018. Ses membres sont notamment des représentants de la Chambre d'agriculture, du groupement de défense sanitaire, de la Direction Départementale de Protection des Populations, de la MSA, des organisations professionnelles vétérinaires et des associations. Ce dispositif comporte deux volets : un volet préventif et un volet de situation d'urgence, lorsque la maltraitance animale est avérée.

3 Quelques exemples du phénomène aujourd'hui

Les derniers actes recencés par la Gendarmerie remontent au mois d'avril 2019. Il s'agissait de dégradations de matériel de pulvérisation sans qu'un lien puisse être établi avec les mouvements « anti-produits phytosanitaires » en l'absence de tags et de revendications.

Le secteur agricole en Indre et loire est victime d'une délinquance d'appropriation. Depuis octobre 2019, seules des infractions « ordinaires » ont été portées à la connaissance du groupement (cambriolage, vol d'un panneau Permis de construire, vol de carburant).

Le département d'Indre-et-Loire n'a pas encore connu d'intrusion en élevage ou en abattoir comme cela a été le cas dans la région (*L214 et abattoir Boischaut dans le 36, one voice et élevage de visons dans le 28*). Ces actions se multiplient sur le territoire national et plus particulièrement ces derniers mois en élevages porcins, avec notamment des intrusions récentes en département limitrophe (Sarthe).

Elles sont souvent le fait de militants pour la cause animale (L-214 pour la plus connue mais aussi des groupes plus confidentiels et très activistes tels que Direct Action Everywhere – DxE). Ils dérobent des images pour ensuite présenter sur les réseaux sociaux certaines situations comme des actes de mauvais traitement envers les animaux. Ils mènent un combat idéologique sans se soucier de déontologie ni de l'impact psychologique sur les éleveurs victimes de ces intrusions, comptant sur la réaction émotionnelle du public pour faire pression sur les pouvoirs publics.